

6 juillet 2020

Procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 à la salle du conseil municipal et par voie de visioconférence.

Sont présents:

M. le maire Pierre Laflamme  
siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Philippe Roy  
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

Était absent : aucun

Assiste également à la séance, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

79-20

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux

soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

80-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

81-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 27 juin 2020

épargne courant	489 846.17
rachetable	300 000.00
régulière	100 000.00
avantage entreprise	390 830.78
<b>TOTAL</b>	<b>1 280 676.95</b>

CAISSE RECETTES AU 30 juin 2020

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>121 269.59</b>
---------------------------	-------------------

82-20

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 119 986.01\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	100 912.98\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>19 073.03\$</u>
	119 986.01\$

## MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

83-20

### DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

### DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE PANDÉMIE COVID-19

Selon les directives émises par la santé publique qui recommande le télétravail, attendu que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé, la fermeture du bureau municipal au public est maintenue.

Les services en ligne sont offerts : demande d'informations, paiements, demande de permis.

84-20

### ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTE (COUCHE D'USURE) DANS LE RANG 12 SUD, LE 10<sup>ÈME</sup> RANG EST, LE ROND POINT DE LA RUE SAINT-ANTOINE ET LA COUR DU CROQUET

Considérant qu'un avis public d'appel d'offres a été publié dans le journal la Pensée et sur Se@o (voie électronique) ;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues :

Pavage Maska :	277 610.61\$
Eurovia :	268 293.70\$
Pavage Drummond :	199 041.35\$
Smith Asphalte inc. :	286 766.00\$
Sintra inc. :	241 606.55\$

\*les prix indiqués incluent les taxes

Considérant que la soumission de Pavage Drummond inc. est jugée conforme :

il est proposé par Jean Collard et résolu l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Pavage Drummond inc.

pour la réalisation des travaux de couche d'usure dans le 12<sup>ième</sup> rang sud sur une longueur de 1.3 kilomètre, dans le 10<sup>ième</sup> rang est sur une longueur de 1 kilomètre, dans le rond point de la rue Saint-Antoine et dans la cour du croquet au coût de 199 041.35\$ taxes incluses, tel que décrit dans le devis.

La dépense est prise à même le fond général, la taxe d'accise sur l'essence ainsi que la différence au surplus accumulé. Les travaux devraient être exécutés avant le 30 septembre prochain.

#### 85-20

#### PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2019 MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le personnel de la firme FBL afin qu'il complète une programmation de travaux ou une reddition des comptes finale.

La Firme FBL est mandaté comme vérificateur externe pour valider l'information et transmettre un rapport de vérification dans le cadre de la demande du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 (TECQ).

#### 86-20

#### ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Guylaine Bourgoïn à procéder à l'achat d'un ordinateur portable de M. Robert Lachaine de Fusion expert conseil inc. au montant de 1239.00\$ plus taxes selon la proposition reçue le 15 juin 2020.

#### 87-20

#### INTÉRÊTS POUR LES COMPTES DE TAXES 2020 ET LES COMPTES DE TAXES DUES DES ANNÉES ANTÉRIEURES À CAUSE DU CONTEXTE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT la continuité du contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà adopté la résolution numéro 45-20 le 6 avril dernier;

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal prends une décision au sujet des intérêts des comptes de taxes de l'année 2020 et des années antérieures depuis la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020.

Pour les comptes de taxes 2020, les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 367-19 sont suspendus et sont fixés à 0% jusqu'au 8 septembre 2020.

Pour les comptes de taxes des années antérieures, les taux d'intérêts et de pénalité sont aussi suspendus du 13 mars 2020 jusqu'au 8 septembre 2020 et sont fixés à 0%.

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue dans la présente résolution sera réévaluée par le conseil municipal.

La présente résolution prend effet à partir du 26 juin 2020.

#### DEMANDE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

Une demande est adressée au conseil municipal pour adopter un règlement permettant aux véhicules hors route de circuler en tout temps sur les chemins municipaux de notre municipalité.

Un modèle de règlement est soumis au conseil municipal.

La demande est mise à l'étude afin de prendre des informations supplémentaires auprès de la SAAQ et du Ministère des Transports.

88-20

#### RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Un décret émis par la direction de la santé publique autorise la réouverture des bibliothèques.

Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale a préparé un plan afin de respecter les consignes et directives de la santé publique pour la réouverture.

La bibliothèque municipale serait ouverte le mercredi de 13h à 15h et de 19h à 21h et le samedi de 9h à midi. La date prévue serait vers le 15 juillet, cela est à confirmer.

Des informations détaillées seront disponibles sur la page facebook de la bibliothèque.

Le service de livraison à distance et sur rendez-vous est toujours disponible. La promotion du service de réservation en ligne se continue.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des élus d'accepter la réouverture de la bibliothèque et que les mesures soient mises en place afin de respecter les directives de la santé publique.

89-20

PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LA MESURE DE BOUES DANS LES ÉTANGS  
AÉRÉS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la proposition de services pour la mesure de boues dans les étangs aérés de Simo management inc. de Longueuil au montant de 2500\$ plus taxes.

Ces travaux sont réalisés annuellement.

RAPPORTS

Philippe Roy : l'assemblée générale annuelle du Comité de la rivière noire a été reportée à cause de la pandémie ;

Sylvie Fafard : Val Bonheur inc. et conseil d'établissement de l'école de Saint-Nazaire.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Publipostage du 10 juin ;
- lettre de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot, ayant pour objet sa présidence d'honneur du 8<sup>e</sup> Relais pour la vie de la MRC d'Acton ;
- décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier 427063 ;
- courriel de Therrien, Couture, Jolicoeur, ayant pour objet la discrétion de l'employeur concernant les vacances annuelles;
- courriel de Transports Québec ayant pour objet la limite de vitesse à l'entrée du village, dans le 10<sup>e</sup> rang Ouest;
- courriel de M. Sammy Bélanger, technicien en prévention incendie, ayant pour objet la procédure d'inspection de prévention incendie en lien avec le Covid-19;
- avis de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre Québec (CISSSMC) ayant pour objet le passage à l'étape « Mobilisation » du Plan régional d'intervention spécifique – chaleur extrême;
- courriel du CISSSMC ayant pour objet la maladie de Lyme;
- rapport concernant les coûts des lumières de rue de la municipalité;
- courriel de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) concernant leur nouvelle appellation pour le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe (CSSSH);
- rapport du maire sur les faits saillants et sur le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019;
- note concernant le matériel fourni à la bibliothèque pour leur ouverture;

- lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ayant pour objet la convocation à l'assemblée annuelle des membres de la CIM;
- courriel de Loisir et Sport Montérégie concernant l'inventaire régional des infrastructures de loisir;
- mini-scribe, juillet-août 2020, Volume 29, numéro 7;
- courriel de Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. ayant pour objet leur nouveau logo;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « La Régie est maintenant frigoresponsable »;
- courriel du Club de gymnastique les Élans concernant la décision de la Ville d'Acton Vale de ne plus reconnaître le Club comme organisme reconnu;
- courriel du Groupe CCL concernant la vente de produits en lien avec la Coronavirus, Covid-19;
- courriel de Me Sylvain Lepage, directeur général de CIM, ayant pour objet le départ de Mme Sylvie Harvey,
- lettre du Ministère de la Sécurité publique ayant pour objet le report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;
- lettre de la Bibliothèque municipale Pierrette-Duperron concernant sa réouverture.

#### VARIA

90-20

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

---

Pierre Laflamme  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
secrétaire trésorière